

**Futurs artisans,  
suivre le Stage de Préparation  
à l'Installation  
est une obligation !**

En effet, la loi du 23 Décembre 1982, modifiée par la loi 96-603 du 05 Juillet 1996, précise qu'avant l'immatriculation au Répertoire des Métiers, le futur Chef d'Entreprise doit suivre un Stage de Préparation à l'Installation organisé par une CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT.

☞ **DUREE : (41 heures)**  
- 5 jours consécutifs (du lundi au vendredi)

☞ **HORAIRES :**  
De 8 H 30 à 17 H 30

☞ **COÛT :**  
Le tarif réduit de l'inscription à titre individuel s'élève à **220 €**.

Si l'inscription est prise en charge par une convention de formation, on applique alors le tarif normal qui s'élève à **330 €** par personne.

*Les personnes appartenant à une entreprise versant le 0,15 % à l'AGEFOS - PME peuvent solliciter une prise en charge en faisant une demande préalable à la formation.*

N.B. : Le futur chef d'entreprise peut être accompagné par son conjoint, à titre gracieux, durant le stage (sans attestation).

☞ **LIEU DU STAGE :**

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT  
DE LA SOMME**

Les formations ont lieu à BOVES, dans nos locaux de la Cité des Métiers, mais aussi sur les sites de nos antennes d'ABBEVILLE et PERONNE.

**A L'ISSUE DU STAGE,  
UNE ATTESTATION D'ASSIDUITE,  
VALABLE DANS TOUTE LA FRANCE SERA DELIVREE  
A TOUTE PERSONNE AYANT PAYE L'INSCRIPTION**

# CALENDRIER 2011

DATES	LIEU
Du 03 au 07 Janvier 2011	BOVES
Du 17 au 21 Janvier 2011	BOVES
Du 31 Janvier au 04 Février 2011	BOVES
Du 14 au 18 Février 2011	BOVES
Du 07 au 11 Mars 2011	ABBEVILLE
Du 21 au 25 Mars 2011	BOVES
Du 11 au 15 Avril 2011	BOVES
Du 02 au 06 Mai 2011	PERONNE
Du 16 au 20 Mai 2011	BOVES
Du 06 au 10 Juin 2011	BOVES
Du 20 au 24 Juin 2011	ABBEVILLE
Du 04 au 08 Juillet 2011	BOVES
Du 01 au 05 Août 2011	BOVES
Du 29 Août au 02 Septembre 2011	BOVES
Du 12 au 16 Septembre 2011	BOVES
Du 26 au 30 Septembre 2011	ABBEVILLE
Du 10 au 14 Octobre 2011	BOVES
Du 24 au 28 Octobre 2011	BOVES
Du 14 au 18 Novembre 2011	PERONNE
Du 28 Novembre au 02 Décembre 2011	BOVES
Du 12 au 16 Décembre 2011	ABBEVILLE

C  
O  
U  
P  
O  
N  
A  
E  
N  
V  
O  
Y  
E  
R

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM (M, Mme, Melle) : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

A : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

C. P. : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Port : .....

Courriel : .....

Nombre de participant(s) : .....

Situation actuelle :  
 Salarié       Bénéficiaires du RSA.  
 D. d'emploi       Autre(s)

Diplôme Professionnel : .....

Niveau d'étude général : .....

Activité envisagée : .....

Création d'Entreprise       Reprise d'Entreprise

Date prévue de démarrage : .....

**S'inscrit au Stage de Préparation à l'Installation du :**  
..... **au** .....

reconnait avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des disponibilités dans les autres sessions de stage.

Fait à : ..... le : .....

Signature

# REGLEMENT

\* Règle la totalité des frais d'inscription

et joint un chèque de ..... € ,

libellé à l'ordre de :

la *Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme*

\* Bénéficie d'une convention de formation établie par :

- Employeur : .....

- Adresse : .....

## LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### FRAIS DE PARTICIPATION

La totalité des frais de participation est versée obligatoirement lors de l'inscription. L'encaissement du chèque se fait 15 jours avant le début du stage.

Le chèque de règlement joint au bulletin d'inscription et libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme.

### EN CAS D'ANNULATION PAR LA CHAMBRE DE METIERS

Ce règlement sera restitué à l'entreprise ou pourra servir d'Avoir pour un autre stage.

### EN CAS DE DESISTEMENT PAR L'ENTREPRISE

Dans un délai inférieur à 8 jours, avant la date du début de la formation, un montant forfaitaire de 70€ sera facturé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme pour couvrir les frais pédagogiques engagés.

### EN CAS D'ABANDON PAR LE STAGIAIRE EN COURS DE FORMATION

Le montant total du règlement est conservé par la Chambre de Métiers. Une documentation conforme à l'Article L920-6 du Contrat de Travail sera envoyée sur demande.

## PROGRAMME DU STAGE

Il a pour objectif, à travers des cours et des travaux pratiques, de permettre l'acquisition des notions indispensables pour démarrer son activité dans de bonnes conditions, en abordant des thèmes aussi variés que :

### LA GESTION COMMERCIALE

Connaître les sources incontournables pour réaliser une étude de marché et optimiser votre communication avec vos partenaires. De plus, les réglementations en matière de publicité, de prix et concurrence seront abordées.

### LE CADRE JURIDIQUE ET SOCIAL

Etude des différentes structures afin que le créateur puisse se situer dans l'environnement juridique, et faire un choix répondant à ses attentes tout en tenant compte des contraintes existantes (l'entreprise individuelle, la S.A.R.L...).

### LA GESTION FINANCIERE

Etude de différents documents comptables permettant au créateur de quantifier et chiffrer son projet afin d'avoir une meilleure approche (bilan, plan de financement, compte de résultat, seuil de rentabilité).

### LA FISCALITE

Connaissance des caractéristiques principales des régimes existants afin de rendre le créateur capable d'intégrer l'approche fiscale dans l'étude de son projet (régimes, imposition des bénéfices et T.V.A).

### LA COUVERTURE SOCIALE

Identification des composantes des différents modes de couvertures sociales afin que le créateur puisse effectuer des comparaisons en fonction de son projet.

### LES PARTENAIRES

- La banque : financement, trésorerie....
- Les assurances professionnelles
- Les organisations professionnelles (Bâtiment)

Accompagnement

### L'ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT

Chaque entreprise participant au stage bénéficiera à l'issue de la formation, d'un entretien individuel de positionnement avec un Conseiller Technique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

+ la possibilité d'un suivi personnalisé de votre entreprise pendant 3 ans



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Somme



STAGE  
DE  
PREPARATION  
A  
L'INSTALLATION

CHAMBRE DE METIERS ET DE  
L'ARTISANAT DE LA SOMME  
Direction du Développement Economique  
CITE DES METIERS  
Rue de l'Île Mystérieuse  
80440 BOVES

Tél : 03.60.127.143 / 03.60.127.136  
Fax : 03.60.144.600  
Courriel : [dde@cma80.fr](mailto:dde@cma80.fr)  
Site Internet : [www.cma80.fr](http://www.cma80.fr)

DIC/DDE/02/Plaque SPI 21/09/04  
MAJ 05/11/2010 V2.1